Nations Unies S/2020/943



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2020
Français
Original : anglais

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2487 (2019), par laquelle le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et de la résolution 2366 (2017), par laquelle il m'a prié de lui faire rapport, tous les 90 jours, sur l'exécution du mandat de la Mission. Le rapport porte sur la période allant du 27 juin au 25 septembre 2020.

II. Principaux faits nouveaux

2. Dans un discours prononcé le 7 août, à l'occasion du deuxième anniversaire de son administration, le Président de la Colombie, Iván Duque a fait le point sur les progrès réalisés dans les trois volets de base de son plan de développement national du Gouvernement colombien : l'esprit d'entreprise, l'équité et la légalité. Faisant rapport sur les questions liées à la paix, le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation a déclaré que le Gouvernement avait concentré ses efforts sur le renforcement de la planification, la diversification des sources de financement et l'adoption de mesures visant à respecter l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment s'agissant de la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), des programmes de développement territorial, de la stabilisation, des victimes et du remplacement des cultures illicites. Parallèlement, des acteurs de la société civile et du monde politique, y compris le parti de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), continuent de manifester leur inquiétude quant à la façon dont le Gouvernement applique l'Accord final; ils dénoncent, notamment, la lenteur et l'insuffisance de son application et le fait que les institutions qui en découlent sont peu utilisées.

3. M. Duque a également présenté les mesures prises par son gouvernement face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui, au 25 septembre, a causé 798 317 cas d'infection et 25 103 décès. Il a annoncé un nouvel engagement en faveur de la Colombie, une stratégie visant à surmonter les effets de la pandémie, qui se décline en cinq axes : la reprise de l'emploi; une croissance propre et durable profitant à tous ; un engagement en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables ; un engagement en faveur de la Colombie rurale et de la paix dans la légalité ; et la santé.

20-12018 (F) 300920 0110920





Cette stratégie nécessitera des investissements représentant environ 10 % du produit intérieur brut de la Colombie.

4. Les sessions du Congrès ont repris le 20 juillet. À ce jour, les partis politiques et le Gouvernement national ont présenté plus de 700 projets de loi et proposé des réformes constitutionnelles, dont certaines portent sur des questions en suspens liées à l'Accord. Ainsi, un projet de réforme du droit électoral est actuellement à l'examen ainsi que des initiatives visant à prolonger jusqu'en 2031 la loi sur les victimes et la restitution des terres. Les Commissions de la paix et des droits humains des deux chambres du Congrès ont continué leur examen des conditions de sécurité dans diverses régions et des actes de violence persistants à l'encontre des figures de la société civile et des ex-combattants des FARC-EP.

5. En août, le Congrès a élu un nouveau médiateur et un nouvel inspecteur général, qui jouent un rôle clé dans les efforts de consolidation de la paix en Colombie. Carlos Camargo a pris ses fonctions de médiateur le 1er septembre, pour une période de quatre ans, et Margarita Cabello prendra ses fonctions de Procureure générale en janvier 2021, également pour quatre ans.

6. En juillet, le Gouvernement a présenté au Congrès son projet de budget national pour 2021, qui doit être approuvé avant le 20 octobre. Le projet de budget ne comprend pas de rubrique consacrée aux questions liées à la paix, mais le Gouvernement a intégré une annexe sur les dépenses de consolidation de la paix. Celui-ci estime que les investissements liés à la paix augmenteront de 9 % par rapport à 2020. Toutefois, il propose de réduire le budget d'entités essentielles à l'application de l'Accord final, telles que l'Agence nationale pour les questions foncières, l'Agence de réhabilitation du territoire et l'Agence pour le développement rural. Le budget proposé prévoit une augmentation de 10 % pour les composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. En septembre, le Congrès a adopté une nouvelle loi autorisant que des fonds pour la paix provenant des redevances minières des dix prochaines années soient utilisés au titre des programmes de développement territorial pour 2021 et 2022. Les partis d'opposition, dont la FARC, ont dit que le financement restait insuffisant et déploré que des ressources qui devraient être utilisées exclusivement pour l'application de l'Accord soient utilisées à d'autres fins.

7. En août, le Bureau du Contrôleur général a présenté au Congrès son quatrième rapport sur l'utilisation des ressources dans le cadre de l'application de l'Accord final, plus particulièrement en 2019. S'il a été noté dans le rapport que l'utilisation des ressources avait été plus importante que les années précédentes et atteint une moyenne de 83 %, il a été indiqué également qu'au niveau actuel des dépenses, l'application de l'Accord prendrait au moins 25 ans, au lieu des 15 ans initialement prévus.

8. Les autorités départementales et municipales ont adopté leur plan de développement. Des membres des FARC-EP, dont de nombreuses ex-combattantes, ont participé activement à l'établissement de nombre de ces plans. Selon l'Agence pour la réintégration et la normalisation, 25 départements et 166 municipalités ont intégré dans leur plan de développement des indicateurs propres à la réintégration. Au moins 17 plans départementaux comportent des questions liées aux garanties de sécurité, notamment pour ce qui est de la protection des figures de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits humains. Plusieurs plans comprennent des initiatives liées à l'Accord final, telles que le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, le Programme national intégral de substitution des cultures illicites et les Programmes de développement territorial.

9. Le 4 août, la Cour suprême de justice a ordonné l'assignation à résidence préventive de l'ancien Président et sénateur, Álvaro Uribe, qui fait l'objet d'une

enquête pour fraude procédurale et subornation de témoin, infractions qu'il aurait commises pendant son mandat de sénateur. Le 18 août, M. Uribe a démissionné du Sénat, et la Cour suprême s'est dessaisie au profit du Bureau du Procureur général. Cette affaire a exacerbé les divisions et provoqué de fortes réactions de la part de différents secteurs de la société colombienne.

10. Le 9 septembre, à la suite de la mort d'un homme en garde à vue à Bogota, des manifestants à Bogota et dans d'autres villes ont dénoncé les violences policières et demandé des réformes. Des actes de violence, des pillages et des affrontements avec les forces de sécurité publique ont eu lieu dans plusieurs endroits. Au moins 13 personnes sont mortes et quelque 300 autres personnes et des dizaines de policiers ont été blessés.

Mécanismes de dialogue sur les questions d'application l'Accord de paix final

11. Au cours de la période considérée, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final s'est réunie neuf fois. Elle a examiné les questions budgétaires et les avoirs des anciens FARC-EP ainsi que les questions de sécurité et de genre lors des réunions de la Commission de suivi avec la Commission nationale des garanties de sécurité et avec l'Instance spéciale sur les questions de genre.

12. Le groupe tripartite sur les mines antipersonnel, composé du Haut-Commissariat pour la paix, de la FARC et de l'ONU (Mission de vérification et Service de la lutte antimines), continue de travailler sur la proposition visant à recueillir des informations sur l'emplacement des mines terrestres, mais les parties ne s'entendent pas encore sur l'application de ce projet.

13. Le groupe tripartite concernant les avoirs des anciens FARC-EP ne s'est pas réuni depuis le 30 juin. Le 31 juillet, le Gouvernement a publié un décret portant au 31 décembre 2020 le délai de remise des avoirs des anciens FARC-EP. Il était certes nécessaire de prolonger ce délai pour définir les prochaines étapes du processus, toutefois, la durée fixée n'était pas conforme aux calendriers proposés conjointement par la FARC et Société de gestion des avoirs spéciaux. D'après la FARC, ces cinq mois supplémentaires ne permettraient pas de finaliser correctement le processus de transfert des avoirs, surtout si l'on tient compte des questions de sécurité et des retards causés par la pandémie. La FARC a également critiqué le décret dans lequel il a été réaffirmé qu'elle était en charge de la gestion de ces biens, dont certains se trouvaient dans des zones connaissant de graves problèmes de sécurité.

Réforme rurale intégrale

14. Le Gouvernement continue de planifier et d'approuver, par voies électroniques, des projets au titre des programmes de développement territorial de 170 municipalités touchées par le conflit. Le comité qui valide l'allocation des ressources issues des redevances de l'exploitation des hydrocarbures et destinées aux programmes liés à la paix a approuvé plus de 30 projets pour les municipalités concernées, dont l'exécution devrait commencer prochainement. En outre, les autorités locales ont intégré 9 866 initiatives de plus aux programmes de développement territorial, dans le cadre des plans de développement local de 160 de ces municipalités. En août, le maire de Bogotá a annoncé la mise en œuvre dans deux quartiers de la capitale de programmes s'inspirant des programmes de développement territorial.

15. Depuis que le premier plan de route pour la stabilisation prévu dans le Plan national de développement a été publié en février 2020 pour la région de Catatumbo, aucun autre plan n'a été présenté au titre des 15 autres programmes de développement territorial. Le Gouvernement a déclaré qu'ils seraient finalisés d'ici la fin de l'année.

La FARC, les acteurs de la société civile et d'autres acteurs continuent de demander que ces programmes soient exécutés conformément à l'Accord final et qu'ils s'articulent plus étroitement autour d'autres éléments de la réforme rurale intégrale énoncée au chapitre premier de l'Accord, notamment les 16 plans sectoriels, dont huit seulement ont été approuvés.

16. Le Gouvernement continue d'appliquer le cadastre polyvalent pour mettre à jour les informations sur les titres de propriétés et l'utilisation des terres dans l'ensemble du pays, en vue de promouvoir le développement rural. Sur les 79 municipalités qui ont vu le lancement de la première phase du cadastre polyvalent, 13 ont été retenues pour une première phase de délivrance de titres de propriété foncière et d'aménagement foncier. Dans une municipalité pilote, plus de 1 000 titres de propriété ont été accordés après l'application du cadastre.

Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition

17. La Juridiction spéciale pour la paix continue d'examiner les sept dossiers dont elle est saisie. À ce jour, environ 308 000 victimes ont été reconnues comme telles, dont une grande majorité dans le cadre de l'accréditation collective des communautés ethniques. Pendant la période considérée, les membres des forces de sécurité publique ont fourni 26 témoignages individuels volontaires dans le cadre de l'affaire 003 concernant l'exécution extrajudiciaire de personnes qu'on aurait fait passer pour des victimes mortes au combat (ou « faux positifs »). En septembre, plusieurs responsables de la FARC ont comparu devant la Juridiction spéciale pour donner leur version des faits dans l'affaire 007 sur le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit armé. Les victimes ont pu participer aux sessions ; elles ont fait des déclarations et posé des questions sur certains cas. D'anciens chefs des FARC-EP ont admis la présence d'enfants dans les rangs de la guérilla. Ils ont également reconnu que des violences sexuelles et des avortements forcés avaient été commis et ont demandé pardon. D'autres ont dit que le groupe de guérilla n'avait pas de politique de recrutement forcé d'enfants et ne pouvait pas contrôler toutes ses unités. Cette version a été rejetée par plusieurs organisations de victimes, le Gouvernement et d'autres acteurs, qui ont demandé aux anciens dirigeants des FARC-EP de reconnaître leurs responsabilités. La Juridiction spéciale vient de rappeler que ceux qui ne voulaient pas contribuer à établir la vérité ou reconnaître leurs responsabilités s'exposaient à des sanctions et à des peines de prison.

18. La Commission Vérité a mené une série de « dialogues sur la non-répétition » pour faire comprendre les causes sous-jacentes de la violence continue dans cinq régions. Elle a reçu 187 rapports d'institutions et d'organisations sociales, dont 46 en 2020. Les forces armées ont signalé des cas de militaires victimes des mines et d'enlèvements. Pendant la période considérée, certains acteurs politiques ont accusé la Commission de manquer d'impartialité, ce que le Président de la Commission a nié. Plusieurs acteurs, dont des organisations de la société civile, ont renouvelé leur appui à la Commission et souligné l'importance de ses travaux.

19. À ce jour, l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé, en coordination avec d'autres entités, a remis la dépouille de 83 personnes à leurs proches. Pendant la période considérée, l'Unité a reçu 740 demandes de recherche, portant le total à ce jour à 7 273. En outre, 56 personnes (dont d'ex-combattants, des membres des forces de sécurité publique et des civils) ont fourni des informations sur les personnes portées disparues (230 à ce jour). La Juridiction spéciale et l'Unité de recherche ont ordonné aux autorités de quatre municipalités de protéger les zones où des victimes pourraient être enterrées.

20. En septembre, des membres de l'ancien secrétariat des FARC-EP ont présenté des excuses publiques pour avoir eu recours à des enlèvements pendant le conflit et

demandé le pardon des victimes et de leur famille. Des responsables de la FARC ont déclaré que la pratique de l'enlèvement était une « très grave erreur », et réitéré leur volonté de comparaître devant la justice, de contribuer à établir la vérité et d'œuvrer pour l'indemnisation des victimes.

Remplacement des cultures illicites

21. Le Programme national intégral de substitution des cultures illicites se poursuit malgré la pandémie. Après un arrêt temporaire des activités, les missions de contrôle ont repris en juillet et sont menées actuellement dans différentes régions. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 99 097 familles (nombre inchangé), dont 35 393 dirigées par une femme, participent au programme et 42 339 hectares de coca ont été volontairement supprimés. Les paiements, la livraison de fournitures et l'assistance technique aux familles participantes se sont maintenus, mais moins de 2 % d'entre elles bénéficient à ce jour des avantages des projets productifs. Sans ces projets, il sera impossible de garantir que les familles qui ont respecté leur engagement à remplacer volontairement les cultures illicites ne les reprendront pas une fois achevés les autres volets du programme. Les questions de sécurité dans les différentes régions de culture de la coca sont également préoccupantes, car les populations et leurs dirigeants continuent d'être exposés à des risques, et l'insécurité freine l'organisation de missions de contrôle.

Faits nouveaux concernant l'Armée de libération nationale

22. Après l'adoption de la résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité, l'Armée de libération nationale (ELN) a envoyé une lettre au Gouvernement proposant un cessez-le-feu bilatéral de 90 jours. Le Gouvernement a répété qu'il n'envisagerait le dialogue que si l'ELN libère toutes les personnes enlevées et cesse de recruter des enfants et de poser des mines antipersonnel. Il a également dit que l'ELN devait faire des gestes concrets en faveur de la paix et décider une bonne fois pour toutes de déposer les armes. Plusieurs membres du Congrès et de la société civile ont demandé au Gouvernement d'examiner la proposition de l'ELN et d'accepter un cessez-le-feu. Les affrontements entre le Gouvernement et l'ELN, et entre l'ELN et d'autres groupes armés illégaux se poursuivent, affectant les populations dans diverses régions.

III. Mandats de la Mission

A. Réintégration

Institutions et politiques de réintégration

23. Le Conseil national de réintégration s'est réuni trois fois au cours de la période considérée et, en plus d'approuver des projets productifs collectifs pour les ex-combattants, a continué d'examiner des questions clés liées au processus de réintégration, notamment l'accès à la terre pour les ex-combattants et l'impact de l'insécurité sur le processus de réintégration.

24. Dans le contexte de la pandémie, le 3 septembre, l'Agence pour la réintégration et la normalisation a adopté une résolution prolongeant les conditions d'assouplissement de l'octroi de l'allocation mensuelle aux ex-combattants et porté au 31 janvier 2021 le délai prévu pour l'élaboration des plans de réintégration collectifs et individuels.

25. La FARC continue de demander la mise en place d'un système national de réintégration pour que davantage d'institutions puissent participer à l'application du plan de réintégration, comme le prévoit la politique nationale de réintégration

(document 3931du Conseil national de la politique économique et sociale). Selon l'Agence pour la réintégration et la normalisation, la conception du système avance et fera l'objet d'un examen par le Conseil national de réintégration.

26. Les conseils de réintégration régionaux prennent de plus en plus l'initiative en matière de coordination des mesures prises face aux problèmes de réintégration. Ils ont joué un rôle essentiel dans le cadre du soutien à la réinstallation des ex-combattants de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Ituango (Antioquia). Les autorités de Bogota et des départements de Tolima, Magdalena et Risaralda ont prévu la création d'organismes similaires dans leur plan de développement. Les ex-combattantes et les comités de la FARC chargés des questions de genre ont joué un rôle important en s'engageant auprès des autorités départementales d'Antioquia, de Meta, de Risaralda et de Cauca à faire avancer la prise en compte des engagements en matière de genre et de réintégration dans les plans de développement régional.

27. Le plan de développement de Bogota, récemment approuvé, prévoit la création d'un conseil de district sur la réintégration, les programmes de développement territorial et la réconciliation, et vise à promouvoir l'application de l'Accord final dans la capitale.

Réintégration économique et sociale

28. Au cours de cette période, le Conseil national de réintégration a approuvé neuf nouveaux projets productifs collectifs, à l'intention de 216 ex-combattants (60 femmes). Sur les 66 projets collectifs approuvés à ce jour pour 2 928 ex-combattants (837 femmes), 49 (un de plus par rapport à la période précédente) destinés à 2 281 ex-combattants (650 femmes) ont reçu des fonds. Toujours au cours de la période considérée, 158 projets individuels ont été approuvés, sur un total de 1 467, à l'intention de 1 734 ex-combattants (379 femmes). Près d'un tiers d'anciens membres des FARC-EP ont reçu un appui financier pour des projets individuels ou collectifs. La FARC a demandé des précisions sur l'approbation des projets individuels.

29. Les groupes de travail du Conseil national de réintégration, avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Mission, ont pris des mesures pour atténuer l'impact de la pandémie sur les projets productifs. Ils ont proposé des formations sur la production alimentaire, soutenu des petites initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire, encouragé des initiatives d'échange de denrées alimentaires contre des produits, assuré la connexion Internet au titre de 53 projets productifs pour améliorer l'accès à l'assistance technique à distance ou distribué plus de 700 masques aux ex-combattants participant à des projets productifs. La Mission et le PNUD continue de soutenir 15 ateliers de couture dirigés par des ex-combattants, dont huit femmes, qui produisent des masques.

30. La participation active des ex-combattantes aux initiatives productives reste limitée, notamment du fait que les services de garde d'enfants sont insuffisants et que les obstacles à leur participation aux espaces de décision perdurent. Malgré ces difficultés et le peu d'importance donné aux mesures liées au genre prévues dans la politique nationale de réintégration, les ex-combattantes continuent de faire preuve de résilience et d'initiative, notamment dans le cadre des comités locaux de la FARC chargés des questions de genre. Ainsi, plusieurs ex-combattantes dirigent des projets florissants, comme une pépinière de plantes dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Fonseca (La Guajira) ou un projet d'équipement de protection individuelle dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Vista Hermosa (Meta).

31. Il est essentiel de permettre aux ex-combattants d'accéder à la terre dans le cadre des projets productifs si l'on veut garantir la viabilité du processus de réintégration. Dans le cadre du groupe de travail du Conseil national de réintégration chargé des questions foncières, l'Agence pour la réintégration et la normalisation ainsi que la FARC ont commencé à examiner comment accorder des terres pour des projets productifs et évaluent conjointement les besoins existants. En plus de déterminer les parcelles de terre disponibles par l'entremise de la Société de gestion des avoirs spéciaux, l'Agence pour la réintégration et la normalisation envisage de permettre aux ex-combattants d'utiliser l'allocation unique de 8 millions de pesos colombiens prévue dans l'Accord final pour acquérir des terres au titre des projets productifs.

32. L'Agence pour la réintégration et la normalisation, la FARC et le Ministère du logement continuent d'examiner des stratégies en matière de logement. La création au sein du Conseil national de réintégration d'un groupe de travail officiel chargé de la question du logement est en cours d'examen.

33. Depuis le début de la pandémie, au moins 88 ex-combattants (33 femmes), dont deux sont décédés, ont eu des résultats positifs au test de COVID-19. L'Agence pour la réintégration et la normalisation, la FARC, le Ministère de la santé et la Mission ont suivi conjointement ces cas et travaillé avec les dirigeants locaux pour organiser des visites d'agents sanitaires dans sept anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration touchés.

34. Les visites des agents sanitaires ont repris dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, à l'intention des populations et des ex-combattants. Selon le Ministère de la santé, 60 % des personnes qui ont bénéficié de ces services en 2020 sont des femmes. Le programme « Santé pour la paix » a renforcé les mesures d'atténuation et de prévention afin de corriger les problèmes d'accès à la santé dans les municipalités dotées d'un programme de développement territorial.

35. Aucune mesure n'a été prise pour donner suite à la recommandation du Forum de haut niveau des peuples ethniques, qui demandait que le Conseil national de réintégration crée un groupe de travail sur les questions ethniques, et aucun progrès n'a été réalisé au cours de la période considérée en ce qui concerne la prise en compte d'une politique ethnique dans le processus de réintégration.

Transition et réorganisation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration

36. Un an après l'expiration du statut juridique des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, le Gouvernement et la FARC poursuivent leurs efforts afin de les rendre permanents, notamment en achetant des terrains et en les intégrant dans la planification municipale, une étape clé qui nécessite des ressources adéquates et une coordination avec les autorités locales. Malgré les retards dus à la pandémie, l'Agence pour la réintégration et la normalisation compte acheter des parcelles pour neuf anciens secteurs territoriaux d'ici à la fin de l'année. En août, le Gouvernement a acheté un terrain pour l'ancien secteur territorial d'Icononzo (Tolima), ce qui est une bonne chose. L'attribution de la parcelle aux ex-combattants sera effective une fois achevées les évaluations techniques et la délivrance des titres de propriété foncière.

37. L'Agence nationale pour les questions foncières a présenté à la FARC une politique d'attribution de terres aux ex-combattants comprenant un programme spécial d'attribution de terres pour la réintégration, qui permet d'attribuer des titres de propriété foncière directement aux ex-combattants et aux coopératives. L'application de cette stratégie dépend de l'existence de ressources adéquates.

38. La FARC continue de demander des précisions et un rôle plus actif en ce qui concerne la réorganisation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Le dialogue est en cours entre l'Agence pour la réintégration et la normalisation et la FARC en vue de reprendre les réunions conjointes avec les anciens secteurs territoriaux afin d'examiner cette réorganisation.

39. L'insécurité continue de bloquer la réorganisation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, obligeant à réinstaller les secteurs de Buenos Aires (Cauca) et d'Ituango (Antioquia) ainsi que les projets productifs qui y sont mis en place (comme le florissant projet de café à Buenos Aires). Le 15 juillet, 93 résidents de l'ancien secteur territorial d'Ituango, dont 35 enfants, ont été transférés à Mutatá, dans le même département. Le transfert s'est fait avec le soutien de l'Agence pour la réintégration et la normalisation, du Gouverneur d'Antioquia, des autorités locales de Mutatá, des forces de sécurité, du PNUD et de la Mission. À la mi-août, la plupart de ces personnes avaient emménagé dans la nouvelle parcelle et vivaient toujours sous des tentes. Des vivres sont livrés aux ex-combattants transférés et à ceux restés à Ituango. Avec le soutien du Ministère de la santé, les dispositifs de santé des ex-combattants ont été transférés sur le nouveau site et des visites des agents sanitaires ont été organisées dans les deux localités. Les résidents de l'ancien secteur territorial de Buenos Aires sont toujours à la recherche d'un terrain viable.

Réintégration collective en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, y compris dans de nouvelles zones de réintégration

40. Plus de 9 300 ex-combattants vivant en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration continuent de connaître de gros problèmes de sécurité et ont peu de perspectives économiques et d'accès à un appui institutionnel. La FARC a identifié plus de 90 nouvelles zones de réintégration.

41. Le Conseil national de réintégration est saisi d'un nombre de plus en plus grand d'initiatives productives en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration ; il en a approuvé quatre pour de nouvelles zones de réintégration en milieu urbain (Tumaco, à Nariño) et rural (Pueblo Rico, à Risaralda ; Riosucio, à Caldas ; et Pandi, à Cundinamarca), à l'intention de 93 ex-combattants, dont 19 femmes.

42. Les ex-combattants sont exposés à plus d'insécurité dans les nouvelles zones de réintégration, ce qui continue de freiner leur réinsertion socioéconomique. Pour des raisons de sécurité, un projet d'élevage prospère dans la nouvelle zone de réintégration d'El Diamante (Meta) est en cours de transfert. L'Agence pour la réintégration et la normalisation aide les ex-combattants à trouver un autre terrain, et le PNUD et la Mission appuient la réinstallation du projet.

Réintégration au niveau local

43. En août, l'Agence pour la réintégration et la normalisation et la FARC ont commencé à mettre en œuvre leur stratégie commune de réintégration dans la communauté. La Mission et le PNUD ont approuvé 11 nouvelles initiatives de réintégration au niveau local, alignées sur les objectifs de la stratégie commune.

Réintégration politique

44. En juillet, Griselda Lobo, une sénatrice de la FARC, a été élue deuxième Vice-Présidente du Sénat pour la période législative 2020-2021. En outre, Israel Zúñiga, sénateur de la FARC, a été élu deuxième Vice-Président de la Commission juridique du Congrès chargée des questions concernant les personnes afro-colombiennes.

45. Au cours de la période considérée, la FARC a présenté 13 projets de loi liés à la pandémie et à la mise en œuvre de la paix ; appuyé plus de 20 projets législatifs d'autres parties ; et participé à des sessions spéciales du Congrès sur le processus de réintégration et les homicides de figures de la société civile et d'ex-combattants.

B. Garanties de sécurité

Garanties de sécurité pour les ex-combattants des FARC-EP

46. Pendant la période considérée, la Mission a confirmé 19 homicides concernant des ex-combattants des FARC-EP (tous des hommes), sur un total de 50 (2 femmes) en 2020. Depuis la signature de l'Accord final, la Mission a confirmé un total de 297 attaques contre d'anciens membres des FARC-EP, dont 224 homicides (4 femmes), 20 disparitions forcées et 53 tentatives d'homicide (4 femmes).

47. Au cours de la période considérée, 52 % des ex-combattants tués avaient été libérés de prison, conformément à l'Accord final. La majorité vivaient en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

48. Le 28 août, dans le département de Bolívar, un responsable de la FARC, Jorge Iván Ramos, a été tué. M. Ramos, l'un des plus hauts gradés des FARC-EP tué depuis la signature de l'Accord final, participait activement à l'application de cet accord, notamment en collaborant avec le Programme national intégral de substitution des cultures illicites et dans le cadre du transfert des avoirs des FARC-EP. La FARC a adressé une lettre ouverte à l'Armée de libération nationale pour lui faire part de son choc à la suite de l'information selon laquelle l'Armée serait à l'origine de cet homicide.

49. La Mission a confirmé le 16 juillet les homicides de quatre personnes, dont deux membres de la famille d'un ex-combattant, à Algeciras (Huila). À Frontino (Antioquia), des groupes armés illégaux continuent de menacer les populations et les ex-combattants, les forçant à partir. Dans les deux localités, les autorités locales ont indiqué qu'elles ne pouvaient pas garantir la protection des ex-combattants et de leur famille.

50. Les ex-combattants vivant en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, y compris dans les nouvelles zones de réintégration, continuent d'être les plus exposés. En 2020, 30 % des homicides ont été commis près de nouvelles zones de réintégration, situées pour la plupart dans des régions rurales éloignées où la présence de l'État est limitée et où des groupes armés illégaux et des organisations criminelles se disputent les activités économiques illicites. Le Ministère de la défense et le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation travaillent en coordination avec les autorités locales pour améliorer les missions de sécurité autour des nouvelles zones de réintégration à Huila, Cauca et Putumayo.

51. Quand l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Ituango a été déplacé pour des raisons de sécurité (voir par.39), une partie du dispositif de sécurité a été transféré vers le campement de Mutatá. Plusieurs autres anciens sites territoriaux, notamment ceux de Miranda et de Buenos Aires (Cauca), de Puerto Asís (Putumayo) et de Mesetas (Meta), connaissent de plus en plus de risques de sécurité, ce qui pousse de plus en plus d'ex-combattants et leur famille au départ.

52. Les ex-combattants qui sont obligés de quitter leur nouvelle zone de réintégration ne peuvent pas mener à bien leur réintégration de manière collective. Quand ils sont tués, leur famille est en danger et se retrouve dans la précarité économique. Dans le cadre du Conseil national de réintégration, les parties examinent des mesures susceptibles de venir en aide à ces familles.

53. Il convient de souligner qu'en 2020 la Sous-direction spécialisée de la sécurité et de la protection de l'Unité nationale de protection a approuvé 94 mesures de protection urgentes, soit une augmentation de 81 % par rapport à l'ensemble des mesures de ce type approuvées en 2019. Cependant, selon la Sous-direction, un ex-combattant, sur un total de 19 depuis la signature de l'Accord final, a été tué au cours de la période considérée alors que ces mesures de protection attendaient d'être approuvées. Il est donc nécessaire d'avoir un financement adéquat pour répondre rapidement aux plus de 400 demandes en attente.

54. À ce jour, la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général a fait état de 31 condamnations et de 20 affaires en cours de jugement liées à des attaques contre d'ex-combattants. En outre, quatre autres suspects, cerveaux présumés, ont été appréhendés pendant la période considérée, sur un total de 15 depuis la signature de l'Accord final. Comme il a déjà été dit dans les rapports précédents, les cerveaux derrière les attaques doivent absolument être poursuivis si l'on veut démanteler ces réseaux criminels et lutter contre l'impunité. En juillet, les autorités ont arrêté six hommes (dont un ex-combattant des FARC-EP) et les ont accusés d'être impliqués dans l'attentat manqué de janvier 2020 contre le Président du parti de la FARC, Rodrigo Londoño. Les enquêtes se poursuivent concernant la mort des deux ex-combattants que les autorités ont liés à l'attaque.

55. Le groupe de travail tripartite sur les enquêtes, au sein duquel la Cellule spéciale d'enquête, la FARC et la Mission assurent conjointement le suivi des menaces potentielles et des enquêtes, se développe au niveau régional, la priorité étant donné aux régions comptant le plus d'homicides d'ex-combattants. Pendant la période considérée, des groupes de travail tripartites régionaux ont été créés à Medellín, à Quibdó et à Cúcuta.

56. En réponse aux homicides persistants et aux risques de sécurité auxquels sont exposés les anciens membres des FARC-EP, la Juridiction spéciale pour la paix a adopté, en juillet, des mesures de protection imposant au Bureau du Haut-Commissaire pour la paix, au Bureau du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, à l'Unité nationale de protection et au Ministère des finances et du crédit public de convoquer les entités de sécurité concernées et d'actionner les mécanismes de protection des ex-combattants prévus au chapitre 3.4 de l'Accord final, notamment la Commission nationale des garanties de sécurité. À la suite d'une décision de la Juridiction spéciale, le groupe de haut niveau du Système général de sécurité pour l'application de la politique s'est réuni le 6 août. Le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation et l'Unité nationale de protection ont fait appel de certains aspects de la décision de la Juridiction spéciale. En septembre, la Juridiction spéciale pour la paix a confirmé sa décision initiale.

Garanties de sécurité données aux populations, aux militants et militantes des droits humains et aux figures de la société civile

57. Les groupes armés illégaux et les organisations criminelles continuent de profiter de la pandémie pour renforcer leur contrôle sur les populations et les territoires. Malgré une diminution du taux national d'homicides au cours du premier semestre, la violence dans les régions colombiennes touchées par le conflit s'est poursuivie, notamment le meurtre d'un grand nombre de civils a été signalé dans les départements suivants : Cauca, Nariño, Antioquia, Arauca, Nord de Santander, Valle del Cauca, Huila, Córdoba, Cundinamarca et Bolívar. Ces actes ont été largement condamnés par la société et les acteurs politiques colombiens. En outre, quatre membres de l'armée ont été tués en septembre dans le Nord de Santander. M. Duque a affirmé que son gouvernement ne ménagerait aucun effort pour traduire en justice les responsables de ces crimes. Le 9 septembre, M. Duque et le Procureur général ont

fait état de progrès dans les enquêtes concernant sept de ces crimes, 17 personnes ayant été détenues.

58. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), 42 cas d'homicide d'un grand nombre de civils ont été signalés en 2020, et 13 autres sont en cours de vérification. Parmi les victimes, on compte 19 enfants et 12 femmes. Ces crimes sont principalement commis dans des régions où l'État est peu présent, le niveau de pauvreté élevé, les activités économiques illicites et les groupes armés illégaux et les organisations criminelles en conflit. Les départements les plus touchés sont Antioquia (13), Cauca (8), Nariño (7) et Nord de Santander (4). Le 15 août, huit personnes âgées de 17 à 25 ans, dont une femme, ont également été tuées à Samaniego (Nariño). À mi-2019, le Bureau du Médiateur avait sonné l'alerte et dit que cette municipalité courait des risques.

59. Les affrontements armés continuent de provoquer des déplacements. En 2020, on compte à ce jour quelque 18 400 personnes déplacées collectivement et 19 000 individuellement, dont 71 % dans les départements de Nariño, de Chocó, d'Antioquia et de Nord de Santander.

60. Les actes de violence dirigés contre les figures de la société civile et les militants et militantes des droits humains se poursuivent. En 2020, le HCDH a confirmé un total de 48 homicides, dont 9 concernant les membres des communautés ethniques et 6 des femmes (deux d'origine autochtone); 51 autres cas d'homicide sont en cours de vérification. Le Cauca reste l'un des départements les plus dangereux pour les figures de la société civile, huit cas de personnes tuées pendant la période considérée faisant l'objet d'une vérification.

61. Le 12 août, M. Duque a convoqué une session plénière de la Commission nationale des garanties de sécurité, à la suite des demandes de nombreux acteurs, y compris des représentants de la société civile auprès de la Commission. La Commission, dont c'est la responsabilité première, a repris l'examen de la politique nationale de démantèlement des groupes armés illégaux, des organisations criminelles et de leurs réseaux de soutien. Les représentants de la société civile formulent des recommandations sur le projet de directives proposées par le Gouvernement pour examen par la Commission. La Commission a tenu trois sessions régionales à Nariño, Cordoue et Cauca.

62. Au cours de la période considérée, le Bureau du Médiateur a publié 19 alertes (dont 6 cas à caractère imminent). Les risques signalés dans plusieurs de ces alertes se sont concrétisés, notamment la violence et l'exploitation sexuelle, les homicides, les séquestrations et les déplacements forcés par des groupes armés illégaux, les populations autochtones et afro-colombiennes étant particulièrement touchées.

63. En ce qui concerne le décret 660 concernant le programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations, trois comités techniques continuent de se réunir, avec la participation active du Gouvernement et de la société civile. Des initiatives pilotes liées au volet protection et sécurité du programme ont été approuvées pour sept communautés, en plus des cinq pilotes existants, et prévoient des mesures de protection collective convenues avec les communautés. En outre, le programme d'agents et d'agentes de la paix locaux sera lancé dans cinq départements.

64. Pendant la période considérée, les affrontements résultant des opérations d'éradication forcée des cultures illicites se sont poursuivis entre les forces de sécurité et les populations dans diverses régions, notamment à Nariño, à Nord de Santander et dans la zone frontalière entre Meta et Guaviare.

C. Garanties juridiques

65. Le Bureau du Haut-Commissaire pour la paix, la FARC et la Mission continuent de se réunir régulièrement dans le cadre du mécanisme tripartite consacré à la transition vers la légalité des anciens membres des FARC-EP, afin de régler les problèmes en suspens concernant l'accréditation d'anciens membres des FARC-EP. Le Bureau du Haut-Commissaire pour la paix a confirmé que 185 anciens membres des FARC-EP (dont 35 femmes) avaient été accrédités pendant la période considérée, portant le total à 13 577 (10 441 hommes et 3 136 femmes).

66. Il reste 204 personnes dont l'accréditation est en suspens en attendant que les représentants du Bureau du Haut-Commissaire pour la paix et de la FARC établissent le règlement intérieur d'un mécanisme conjoint de règlement des différends concernant ces affaires, comme le prévoit l'Accord final.

67. Le mécanisme tripartite s'est également penché sur le cas des 172 anciens membres accrédités des FARC-EP (six femmes) toujours privés de leur liberté. La Juridiction spéciale pour la paix a confirmé qu'elle avait refusé la liberté conditionnelle dans 124 de ces cas et que 33 étaient en attente d'une décision. Les autres ne relevaient pas de sa compétence. Le 25 août, dans le cadre d'une décision importante, la Cour constitutionnelle a déclaré que le respect des droits des demandeurs à une procédure régulière exigeait que la Juridiction spéciale pour la paix donne la priorité aux demandes de liberté conditionnelle et continue de résorber l'arriéré.

68. Le mécanisme tripartite suit la situation des 240 anciens membres des FARC (7 femmes) nommés « agents et agentes de la paix » et leur a obtenu une liberté conditionnelle sous réserve qu'ils fassent régulièrement rapport au Gouvernement. Le mécanisme a établi que 138 personnes continuaient de pouvoir bénéficier d'une liberté provisoire, tandis que 102 autres attendaient toujours une décision sur leur cas.

D. Questions transversales

Questions de genre

69. La violence à l'égard des femmes et des filles reste une préoccupation majeure et les risques se sont accrus pendant la pandémie. Les groupes armés illégaux et les organisations criminelles continuent d'utiliser la violence sexuelle comme moyen d'intimidation et outil de contrôle territorial et social, ciblant les femmes et les filles, en particulier les populations autochtones et afro-colombiennes, et la population lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI). Au cours de la période considérée, le Bureau du Médiateur a publié 10 alertes faisant notamment état des risques de violence sexuelle.

70. Les attaques que subissent les responsables femmes et les militantes des droits humains sont un obstacle majeur à la participation active des femmes à l'application de l'Accord final. En juillet, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a ordonné au Gouvernement colombien de prendre toutes les mesures voulues pour la protection de Yirley Velasco, porte-parole des victimes de violences sexuelles à El Salado (Bolívar), qui continue de recevoir des menaces bien qu'elle soit sous la protection de l'Unité nationale de protection. Le plan d'action du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains est peu appliqué et reste limité à certaines régions.

71. Les comités locaux de la FARC chargés des questions de genre et les responsables femmes de la FARC continuent de sensibiliser les populations au risque accru de violence domestique et fondée sur le genre pendant la pandémie et ont conçu

huit plans de prévention, avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations. La Mission collabore avec les acteurs et les autorités au niveau local pour promouvoir l'utilisation de mécanismes d'orientation afin de faire face aux cas potentiels.

Questions ethniques

72. Le 14 septembre, le Forum de haut niveau sur les populations autochtones s'est réuni pour la première fois depuis sa création avec la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix. La Commission s'est engagée auprès du Forum de haut niveau à vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre du chapitre de l'Accord final sur les questions ethniques.

73. Les communautés ethniques restent gravement touchées par les conflits entre les groupes armés illégaux pour le contrôle de la production et du trafic de cultures illicites et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ces groupes continuent de menacer et d'attaquer les chefs ethniques et de recruter de force des personnes autochtones ou afro-colombiennes. Les Awás dans le sud de Nariño et les Emberás du Chocó continuent d'être déplacés ou recrutés de force, séquestrés, tués ou victimes des mines ou de voir leurs chefs être tués.

74. À ce jour, la Juridiction spéciale pour la paix a accordé le statut de victimes collectives à 364 communautés ethniques (271 autochtones et 93 Afro-colombiens), ce qui représente 282 329 personnes, soit 91 % du total des victimes reconnues par la Juridiction.

Enfants

75. Pendant la période considérée, le Bureau du Haut-Commissaire pour la paix et le Conseil national de réintégration ont progressé, avec le soutien de la Mission, dans la recherche de certains des 263 ex-combattants des FARC-EP dont le Bureau du Haut-Commissaire a établi, en février et en mai, qu'ils étaient des enfants au moment du dépôt des armes, afin de les inclure dans le programme « Un autre chemin de vie » et leur permettre d'être indemnisés en vertu de la loi sur les victimes et la restitution des terres. Il y a à ce jour 406 enfants démobilisés des FARC-EP (217 garçons et 189 filles).

76. Pendant la période considérée, rien n'a été véritablement fait dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration qui manquaient d'espaces adaptés aux enfants, d'où la frustration des ex-combattants à San Vicente del Caguán (Caquetá), à Caldono (Cauca) et à La Paz (Cesar), dont beaucoup comptent sur une prise en charge efficace des enfants pour pouvoir participer pleinement aux activités de réinsertion. Les efforts déployés par l'Institut colombien de protection de la famille, l'Agence pour la réintégration et la normalisation et la FARC pour enregistrer les enfants des ex-combattants ont été retardés en raison de la pandémie.

77. Le groupe de travail technique sur les enfants du Conseil national de réintégration ne s'est pas réuni depuis juillet 2019. Il est important car c'est dans ce cadre que sont examinées les questions en suspens, notamment la prise en charge globale des enfants dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les nouvelles zones de réintégration, le problème de la régularisation par les ex-combattants de la tutelle légale de leurs enfants et la mise en œuvre et le suivi efficaces du programme « Un autre chemin de vie », en particulier en ce qui concerne l'accès à des projets productifs, aux réparations et au soutien psychologique.

Les jeunes et la paix et la sécurité

78. Les récentes attaques contre des jeunes ont ému l'opinion publique et conduit à des appels en faveur d'un renforcement des mesures de protection de la jeunesse. En août, deux homicides ont eu lieu concernant des jeunes : un à Cali (du Valle del Cauca), où cinq garçons afro-colombiens âgés de 14 à 16 ans ont été retrouvés morts avec des traces de torture, et l'autre à Samaniego (voir paragraphe 58). Toujours en août, deux enfants ont été tués à Leiva (Nariño), alors qu'ils se rendaient à l'école. Les plateformes de jeunes ont condamné l'escalade de la violence contre les jeunes et demandé des mesures pour protéger leurs droits et mettre fin à leur stigmatisation et à leur victimisation en Colombie.

79. Dans le cadre du Conseil national de réintégration, l'Agence pour la réintégration et la normalisation et la FARC mettent en place une stratégie de soutien à la réinsertion des jeunes ex-combattants.

Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

80. L'équipe de pays des Nations Unies continue de fournir un soutien technique et programmatique à l'application de l'Accord final. Les organisations de victimes ont été soutenues par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la pérennisation de la paix en Colombie afin de contribuer au Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, ces organisations ont publié des rapports sur 723 victimes et 604 cas de disparition forcée.

81. En coordination avec la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies continue de soutenir le processus de réintégration des ex-combattants, notamment la réinstallation des ex-combattants de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Ituango (Antioquia), et les mesures d'atténuation prises pour faire face à l'impact de la pandémie sur les initiatives productives. Au cours de la période considérée, sur les 124 ex-combattants ayant reçu une formation à ce titre, l'organisation humanitaire de déminage Humanicemos DH a choisi les 17 premiers (12 hommes et 5 femmes) pour travailler avec elle. Cette formation offre non seulement une source d'emplois aux ex-combattants, elle permet aussi d'améliorer la capacité civile globale de déminage et contribue à renforcer la confiance des populations.

82. L'équipe de pays des Nations Unies a adapté son soutien à la consolidation de la paix en Colombie dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment en élaborant un plan de lutte socio-économique contre la COVID-19, pleinement aligné sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable signé entre le Gouvernement colombien et le système des Nations Unies en mars 2020. Compte tenu des effets de la pandémie et de la violence persistante à l'encontre des populations autochtones, les institutions des Nations Unies fournissent du matériel de protection individuelle (dont 15 000 masques faits par d'ex-combattants) aux gardes issus des populations autochtones et des provisions alimentaires à leurs communautés. À ce jour, les institutions, fonds et programmes ont mobilisé 33 millions de dollars supplémentaires pour lutter contre l'impact socio-économique de la COVID-19 et réorienté 17 millions de dollars sur les ressources existantes.

83. Le groupe de travail interinstitutions sur les garanties de sécurité, qui comprend plusieurs institutions et la Mission, continue de fournir une analyse conjointe des schémas de violence en Colombie et de formuler des recommandations en vue d'une action commune. Conformément à ses recommandations, plusieurs institutions continuent de fournir une assistance technique au Conseiller présidentiel pour les questions de sécurité nationale dans le cadre de la stratégie de stabilisation « Zonas

Futuro », axée sur des initiatives institutionnelles intégrées menées dans cinq régions prioritaires, notamment l'appui à la mise en place d'un indice de gouvernance locale et d'une stratégie visant à renforcer l'accès à la justice dans les zones touchées par le conflit.

IV. Structures de la Mission

A. Appui à la Mission

84. La Mission continue de soutenir son personnel pendant la pandémie et d'assurer un retour progressif et sûr dans ses locaux. Elle a notamment mis en place des contrôles d'accès, le marquage des distances et des protocoles de nettoyage et de désinfection ainsi que d'utilisation adéquate des véhicules et la distribution d'équipement de protection individuelle au personnel des bureaux régionaux.

85. À la suite du décès en juillet d'un volontaire des Nations Unies italien travaillant avec la Mission dans le département de Caquetá, la Mission, avec l'appui du Siège, coopère pleinement avec les autorités colombiennes et italiennes dans le cadre de leurs enquêtes respectives afin de déterminer la cause et les circonstances de cette affaire tragique.

86. Au 31 août 2020, les femmes comptent pour 51 % du personnel civil. Pour les autres catégories, les femmes comptent pour 62 % des volontaires des Nations Unies ; 37 % des observateurs internationaux; et 60 % des consultants et des vacataires.

B. Sûreté et sécurité

87. La criminalité, en particulier le vol, reste la principale menace qui pèse sur le personnel et les biens des Nations Unies. En août, le personnel de la Mission en mission dans la municipalité de Vista Hermosa (Meta) a été évacué suite à l'explosion d'un engin explosif improvisé, qui aurait été causée par un groupe armé illégal ; il n'y a pas eu de blessé parmi le personnel. Le Département de la sûreté et de la sécurité a publié des avis de sécurité pour la zone frontalière entre les départements de Meta, Caquetá et Guaviare, car des groupes armés illégaux distribuent des prospectus pour limiter l'accès aux organisations s'occupant de médiation, d'environnement, de droits humains et de l'élimination forcée des cultures illicites. Les niveaux de risque résiduel pour toutes les zones vont de faible à moyen.

C. Déontologie et discipline

88. La Mission poursuit sa stratégie de prévention et de répression des fautes dans le contexte de la pandémie. Elle a approuvé une politique de lutte contre le harcèlement sexuel, qui prévoit des mesures de protection pour les victimes et des procédures au cas où les fautifs n'appartiendraient pas au système des Nations Unies. Aucun fait d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été signalé au cours de la période considérée.

V. Observations

89. Dans mon rapport du 26 mars 2020 (S/2020/239), j'ai défini trois priorités pour l'application en 2020 des chapitres sur la réintégration et les garanties de sécurité de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable : des mesures de protection plus fermes en faveur des figures de la société civile, des

défenseurs et défenseuses des droits humains et des ex-combattants ; des mesures efficaces pour assurer la viabilité du processus de réintégration ; et des mesures en faveur des populations touchées par le conflit. À trois mois de la fin de 2020, il est possible de donner suite concrètement et réellement à ces recommandations et de faire avancer, en général, la consolidation de la paix.

90. Je me joins à la société colombienne, au Gouvernement et aux acteurs politiques pour condamner fermement les meurtres multiples qui ont eu lieu ces derniers mois, y compris ceux d'enfants et de jeunes, et j'invite instamment les autorités à en poursuivre rapidement les auteurs en justice. Le Bureau du Médiateur avait déjà tiré la sonnette d'alarme en ce qui concerne plusieurs des zones où ces crimes odieux ont eu lieu. J'invite instamment tous les acteurs à tenir compte de ces avertissements et à travailler de manière coordonnée, dans le cadre de la Commission intersectorielle pour une intervention sans délai en cas d'alerte rapide, afin de faire face aux risques signalés par le Bureau du Médiateur et de donner suite à ses recommandations. La violence incessante contre les ex-combattants continue de freiner le processus de réintégration et la consolidation de la paix en général, comme le montrent le départ des ex-combattants et de leurs proches des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration en Antioquia et dans le Cauca, et leur départ continu d'autres anciens secteurs territoriaux et de nouvelles zones de réintégration. Il importe de continuer à protéger les ex-combattants qui décident de rester dans les anciens secteurs territoriaux relocalisés ainsi que les populations qui vivent dans les environs. L'approbation récente par l'Unité nationale de protection de 94 mesures de protection urgentes pour les ex-combattants est remarquable, et j'encourage le Gouvernement à fournir des ressources suffisantes pour que la Sous-direction spécialisée de la sécurité et de la protection puisse traiter l'arriéré de plus de 400 demandes de protection. Il est également impératif que les ex-combattantes aient accès comme il se doit aux mesures de protection. J'invite également toutes les institutions concernées à soutenir la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général afin qu'elle puisse renforcer sa présence dans les régions où le nombre d'attaques contre les ex-combattants est le plus élevé et continuer à poursuivre les auteurs directs et les cerveaux des crimes. Enfin, dans le prolongement de sa récente réunion, j'invite la Commission nationale des garanties de sécurité à finaliser la politique publique de démantèlement des organisations criminelles et de leurs réseaux de soutien, en tenant compte des avis de la société civile, en vue de son application en 2021.

91. En ce qui concerne la viabilité du processus de réintégration, les prochains mois devraient voir l'accélération de la réorganisation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et le renforcement du soutien aux ex-combattants qui vivent en dehors de ces secteurs. Nous sommes à mi-chemin de la période de transition de deux ans prévue pour la réorganisation des anciens secteurs territoriaux ; les régulariser et délivrer des titres fonciers contribuera à réduire l'incertitude et permettra à des milliers d'ex-combattants et à leur famille d'avoir des perspectives à long terme. L'achat récent de terrains par le Gouvernement pour l'ancien secteur territorial d'Icononzo est louable, et je compte que le Gouvernement continuera de faire ce qu'il faut pour réussir à acheter des terrains pour neuf autres secteurs territoriaux d'ici à la fin de 2020. De même, je suis convaincu que le Conseil national de réintégration continuera de chercher des moyens d'allouer des terres pour les projets productifs des ex-combattants, une condition essentielle pour la viabilité de ces projets. J'encourage également le Gouvernement et la FARC à travailler ensemble pour mettre en place une stratégie commune visant à renforcer l'appui socioéconomique ainsi que la sécurité en ce qui concerne les nouvelles zones de réintégration. Enfin, face à la crise économique provoquée par la pandémie, j'encourage les parties à apporter un soutien renforcé aux projets productifs des ex-combattants, notamment par une assistance technique, l'accès aux marchés, une plus

grande attention au suivi et à l'évaluation et une aide accrue aux coopératives d'ex-combattants.

92. En ce qui concerne la troisième priorité, à savoir l'appui aux populations touchées par le conflit, je me félicite des progrès réalisés dans la reprise du Programme global pour la sécurité et la protection des populations et le dialogue productif entre le Gouvernement et les acteurs de la société civile dans le cadre de ses comités techniques. Pour que cet engagement entraîne des progrès tangibles pour les populations locales, les initiatives pilotes doivent disposer d'un financement adéquat ; j'encourage le Gouvernement et les partenaires internationaux à apporter leur soutien. Les populations concernées par l'élimination des activités économiques illicites continuent de réclamer des solutions de remplacement économiques viables, y compris le remplacement des cultures. À cet égard, il est essentiel d'assurer un financement adéquat du Programme national intégral de substitution des cultures illicites et la mise en œuvre en temps voulu de projets productifs pour les familles participant au programme, afin que leur transition vers des activités productives licites puisse être véritablement durable. Il serait également bienvenu de finaliser les 15 plans de stabilisation en suspens prévus dans le plan de développement national, qui, d'après le Gouvernement, devraient l'être d'ici à la fin de l'année. Il importe qu'ils soient établis en fonction des priorités définies par les populations lors de la phase de conception des programmes de développement territorial. Enfin, il convient de répéter que la présence intégrée de l'État, par l'intermédiaire des institutions civiles et de sécurité, reste le moyen le plus efficace d'assurer la protection des populations dans les zones touchées par le conflit.

93. La réalisation de ces trois priorités passe par la mise en place d'un dialogue et d'un partenariat réels entre les parties et d'autres acteurs. Les parties devraient continuer à utiliser davantage les instruments de dialogue prévus par l'Accord final, notamment la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix final et le Conseil national de réintégration. Je me réjouis que la Commission se réunisse plus régulièrement. Il est essentiel que les parties veillent à ce que leurs représentants utilisent davantage et mieux la Commission aux fins stipulées au chapitre 6 de l'Accord, notamment pour le règlement des différends, le repérage et la résolution conjointes des difficultés rencontrées dans la réalisation de leurs engagements au titre de l'Accord, et la réception des contributions des entités chargées de l'application. Dans le même ordre d'idées, je me félicite de la récente réunion de la Commission avec le Forum de haut niveau sur les populations autochtones, et je compte que cette première réunion permettra d'assurer un meilleur suivi de l'application du chapitre de l'Accord de paix portant sur les questions ethniques.

94. La participation active des autorités municipales et départementales est également essentielle. Il est encourageant de voir le nombre d'administrations régionales et locales qui ont intégré dans leurs plans de développement des mesures de réintégration d'ex-combattants, des garanties de sécurité et d'autres questions liées à la consolidation de la paix. On voit ainsi l'importance que les autorités, en particulier dans les régions les plus touchées par le conflit, attachent à l'application intégrale de l'Accord de paix, y compris les éléments clés en faveur de la sécurité et du développement dans les régions rurales, comme le Programme de développement territorial et le Programme national intégral de substitution des cultures illicites. J'encourage le Gouvernement national à poursuivre ses efforts de partenariat et de coordination avec les acteurs locaux et départementaux pour que ces programmes et d'autres programmes prévus dans l'Accord final puissent être exécutés sans heurts.

95. Je me félicite de l'approbation récente par le Congrès de l'utilisation de fonds supplémentaires provenant des redevances minières pour la mise en œuvre des

programmes de développement territorial en 2021 et 2022. Je compte que les partis politiques, qui examinent au Congrès le budget pour 2021, approuveront les ressources nécessaires pour poursuivre l'application de l'Accord dans son ensemble, d'autant plus que des investissements devront être faits dans les municipalités touchées par le conflit si l'on veut se relever complètement des effets économiques de la pandémie.

96. Comme le mois d'octobre marque le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, je demande à tous les acteurs d'accélérer l'application des dispositions de l'Accord final relatives à l'égalité des genres, notamment en prévoyant un financement adéquat. J'invite les parties à promouvoir des mesures visant à renforcer la participation et le rôle moteur des ex-combattantes en ce qui concerne les initiatives de réinsertion économique et les espaces de décision. Il demeure essentiel d'appliquer le plan d'action du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, notamment en ce qui concerne les mesures de prévention soucieuses des questions de genre, en particulier face aux menaces et aux attaques continues contre les femmes leaders et les défenseuses des droits humains. Face aux groupes armés illégaux qui continuent de commettre des actes de violence sexuelle et à l'augmentation de la violence domestique pendant la pandémie, des mesures plus strictes doivent être adoptées pour prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

97. L'ONU soutient résolument les trois mécanismes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition dans leur action visant à apporter la vérité et une justice réparatrice, qui permet aux victimes de faire entendre et de guérir. Le respect des droits des victimes à la vérité et à des véritables réparations est la responsabilité de toutes les parties au conflit. J'invite tous les acteurs qui ont pris part au conflit à contribuer pleinement et véritablement à la vérité et à reconnaître leurs responsabilités. La récente déclaration des anciens dirigeants des FARC-EP, qui ont demandé pardon et se sont engagés à contribuer pleinement à l'établissement de la vérité, est un pas positif vers le respect des engagements en matière de justice, de vérité et de réconciliation exigés par l'Accord final et attendus par la société colombienne. Je compte que ces déclarations seront suivies d'autres gestes de leur part et de la part d'autres personnes désireuses de remplir leur rôle dans cette entreprise. J'encourage tous les acteurs à respecter et à soutenir le travail des trois mécanismes du Système intégré.

98. M. Duque a annoncé un « nouvel engagement pour la Colombie », qui montre la voie à suivre pour se relever des effets négatifs de la COVID-19. Alors que le pays continue de faire face aux conséquences économiques et sociales, il sera essentiel d'offrir de nouvelles perspectives économiques et d'améliorer la sécurité et la présence intégrée de l'État dans les zones rurales qui ont souffert du conflit et qui subissent maintenant les effets de la pandémie. L'Accord final offre des outils et des mécanismes permettant de traiter chacune de ces questions, notamment les programmes de développement territorial et les programmes de santé rurale prévus au chapitre premier de l'Accord, les points sur la réintégration et les garanties de sécurité énoncés au chapitre 3 et les programmes de remplacement des cultures illicites figurant au chapitre 4. J'encourage donc les parties colombiennes concernées à voir les possibilités qu'offre l'application de l'Accord final en tant qu'élément clé de la reprise économique et sociale après la pandémie, et à redoubler d'efforts pour qu'il soit appliqué dans son intégralité.

99. En conclusion, je saisis cette occasion pour saluer le dévouement sans faille de chacun des membres de la Mission, sous la direction de mon Représentant spécial, en cette période difficile qui présente un défi sans précédent pour l'exécution de notre

mandat partout dans le monde. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude aux pays fournissant des observateurs pour leur engagement, ainsi qu'à tous les partenaires nationaux et internationaux pour le précieux soutien qu'ils continuent d'apporter à l'action des Nations Unies en faveur d'une paix durable en Colombie.